Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202606002B-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-HUIT MAI,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 21/05/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : CROCHET Catherine, procuration du 26/05/2026 à Bernard MONTI ; LONCLE Sandra, procuration du 27/05/2026 à Jean-Yves MAFOA.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Bertrand ROVBERDEL est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE :
- Le procès-verbal de séance du 16/04/2026 transmis par messagerie le 30/04/2026 à 19 :24.

Délibération 2026 05 002
Erosion côtière et recul du trait de côte – Recherche d'un cabinet d'étude – demande de financement du fond vert et constitution d'un groupe de travail

La commune de BILLIERS est inscrite par décret du 10/06/2024 sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

Ce référencement rend obligatoire l'élaboration de la carte d'érosion du territoire et la modification du Plan Local d'Urbanisme afin d'intégrer cette carte.

Dans ce cadre, Bertrand ROBERDEL, Adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil qu'une consultation doit être lancée pour sélectionner un bureau d'études qui sera chargé :
- De réaliser la cartographie détaillée des zones susceptibles de subir un recul du trait de côte ;
- D'effectuer la modification du Plan Local d'Urbanisme afin d'intégrer cette cartographie et la réglementation qui en découle.

L'État accompagne les collectivités par le Fonds Vert qui finance jusqu'à 80 % des coûts des cartes locales de projection du recul du trait de côte.

Le travail du cabinet qui sera retenu devrait se dérouler sur une période d'environ douze mois. Il est nécessaire de constituer un Comité de Pilotage (COPIL) qui sera chargé du suivi projet, de la validation des étapes clés et de la mise en concordance des actions et stratégies de développement durable de la commune. Les partenaires institutionnels sont sollicités pour participer à ce comité : la DDTM 56, le CEREMA, Arc Sud bretagne, EPTB Vilaine.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202606002B-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 15 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention :

DECIDE de faire réaliser la cartographie détaillée des zones susceptibles de subir un recul du trait de côte et d'intégrer cette cartographie et la réglementation qui en découle dans le Plan Local d'Urbanisme par le biais d'une modification ;

AUTORISE le maire à recruter un cabinet d'étude pour réaliser les études, la cartographie et la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ;

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dont la demande de financement dans le cadre du fond vert ;

DECIDE que six élus participeront au comité de pilotage et **DESIGNE** les élus suivants : Bernard MONTI, Bertrand ROBERDEL, Stéphanie LANOE ROUBAUT, Véronique QUESSEVEUR, Philippe BOUILLARD, Céline BELLOY.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS
56190

Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/____